

SNES-FSU Aix-Marseille

Le 18 septembre 2014

A l'attention des membres de la commission académique,

Mesdames, Messieurs,

Le SNES-FSU Aix-Marseille tient, par ce courrier, à attirer votre attention sur les inquiétudes qu'expriment ces jours-ci les stagiaires lauréats des concours du second degré.

Des réunions régulières sont organisées sur les sites, une pétition est en cours de signature.

Les attentes de nos jeunes collègues sont énormes. Les besoins en formation didactique, les allers-retours entre la théorie et la pratique, les compléments disciplinaires au regard des programmes scolaires, auraient justifié que tous les lauréats des concours soient placés en situation de formation en alternance. Ce n'est hélas pas encore le cas.

Les stagiaires demandent des **contenus de formation** qui répondent à leurs besoins pour concevoir leurs enseignements, dans l'immédiateté du stage mais aussi dans la durée.

Ils font état de leurs doutes quant à l'utilité de certaines UE qui leur semblent déjà trop déconnectées de leurs gestes professionnels.

Ils s'inquiètent de la capacité de l'institution à mettre en place une **formation qui soit assurée par des pairs**, professeurs formateurs associés, interlocuteurs qu'ils identifient comme étant mieux à même de répondre à leurs interrogations que ne peuvent l'être des intervenants qui ne pratiquent pas le métier, chefs d'établissement ou inspecteurs.

Comme chaque année, les stagiaires nous alertent sur la difficulté que rencontrent certains pour bénéficier d'un **tuteur** dans leur établissement, difficulté accrue du fait de la baisse de l'indemnité.

Ils s'inquiètent du risque d'une **inflation des procédures d'évaluation** de la formation, du stage, du mémoire, et s'interrogent sur le rôle dévolu à chacun des trois types d'acteurs de la titularisation : ESPE, inspecteurs, chefs d'établissement. Comment rectorat et ESPE entendent-ils préserver les enseignants stagiaires d'une telle inflation qui pourrait les détourner de l'attention et du temps qu'ils doivent apporter aux enseignements qu'ils assurent devant les élèves, qui pourrait nuire à la qualité des échanges entre pairs que suppose une formation professionnelle respectueuse de la qualification et de la liberté pédagogique des lauréats des concours?

Bien que cela ne soit pas du ressort de la commission à laquelle vous participez, nous tenons à vous informer que le SNES-FSU Aix-Marseille demande que la totalité des **frais engagés pour la formation** soit pris en charge par l'Institution, qu'il s'agisse des frais engagés en Août ou de ceux engagés en cours d'année scolaire. L'IFF n'est pas suffisante. Le SNES-FSU déplore la décision ministérielle de baisser le salaire des débuts de carrière des lauréats des concours rénovés (concours antérieurs : 2000 € bruts pour le salaire de septembre d'un certifié, concours rénovés : 1616 € ).

***Toutes ces questions se trouvent posées avec une acuité particulière s'agissant des stagiaires lauréats des concours qui disposent déjà d'un M2 (ou qui en sont dispensés). Ceux-ci demandent avec instance à bénéficier d'une formation professionnelle tenant compte de leur parcours antérieur, des acquis de leur expérience et des formations déjà suivies dans les M2 (en particulier M2 spécialité MEF). Il est nécessaire que les conclusions de la commission académique rendent effective l'individualisation de la formation annoncée par le Ministère. La mise en place d'un tronc commun constitué des UE SME ne semble pas de nature à permettre cette individualisation.***

***La question de la dispense du mémoire professionnel pour les stagiaires ayant déjà bénéficié d'une initiation à la recherche est posée.***

***Le SNES-FSU Aix-Marseille demande avec les stagiaires que les étudiants disposant déjà d'un M2, ou en étant dispensés, voient leur formation professionnelle validée sur la base d'appréciations littérales rédigées par les formateurs, prenant en particulier en compte l'assiduité.***

Plus largement, la FSU Aix-Marseille s'inquiète des conditions d'enseignement offertes par l'ESPE, sur les taux d'encadrement de ces formations et sur la pérennité des maquettes affichées sur l'année.

En espérant que les décisions prises iront dans le sens d'une prise en compte des demandes des stagiaires et de la profession d'une formation pertinente et en phase avec les besoins.

Pour le SNES-FSU Aix-Marseille

Laurent Tramoni

co-secrétaire académique

SNES-FSU Aix-Marseille